



SYLVIA PINEL
MINISTRE DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE ET DU
TOURISME

MICHEL SAPIN
MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Communiqué presse

Communiqué presse

www.artisanat-commerce-tourisme.gouv.fr
@ministere_ACT

www.travail-emploi.gouv.fr
@Minist_Travail

Paris, le 24 octobre 2013
N° 295

Michel SAPIN et Sylvia PINEL signent une convention-cadre emplois d'avenir avec les entreprises de services à la personne

Michel SAPIN, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, et Sylvia PINEL, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, ont signé ce jour **une convention-cadre sur la mise en œuvre des emplois d'avenir entre l'Etat et les fédérations professionnelles des entreprises de services à la personne**, dans le cadre de l'extension des emplois d'avenir au secteur marchand.

Le secteur des services à la personne, qui emploie près de 2 millions de salariés sur l'ensemble du territoire national, est **un secteur créateur d'emplois et au rôle social important**. Avec **un potentiel de 650 000 recrutements par an d'ici 2020**, le secteur bénéficie d'une dynamique démographique favorable (vieillesse de la population, maintien d'un haut niveau de natalité) et contribue fortement à l'accompagnement des transformations sociales (notamment hausse du taux d'activité des femmes).

Cette convention vise le recrutement de 1 000 jeunes en emplois d'avenir d'ici la fin de l'année 2014. Elle s'inscrit dans **la bataille pour l'emploi menée par le gouvernement, et plus particulièrement dans les objectifs de développement du secteur des services à la personne**, dont les trois chantiers ont été présentés le 11 septembre dernier en Conseil des ministres.

Michel SAPIN et Sylvia PINEL saluent **la mobilisation des entreprises de services à la personne** aux côtés des deux Ministères pour développer l'emploi des jeunes.

Lors de cette signature, **les ministres ont parrainé le recrutement de deux jeunes en emplois d'avenir**, qui leur permettra d'entrer dans un parcours qualifiant avec un tuteur et de suivre une formation diplômante, pour l'un comme **auxiliaire de vie aux familles auprès de publics dépendants**, et pour l'autre, comme **auxiliaire de puériculture**.

Contacts presse :

Cabinet de Michel SAPIN
Tél. 01 49 55 31 02
Cabinet de Sylvia PINEL
Tél. 01 53 18 44 50